

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**Conseil d'Administration du lundi 19 décembre 2022**  
**Procès-verbal**

**ETAIENT PRESENTS** : Mme SERRANO, Mme DESPEYROUX, Mme ROUX, M. DO ROZARIO, Mme IMBERT, MME MOYSSET, Mme MASBOU, Mme CHARLES, Mme VERGER, M. ESPITALIER.

**ABSENTS EXCUSES** : M. le Maire, M. CANTOURNET, Mme EJJA, M. BONNET, M. EL BOUTI, Mme SERRES, Mme BRASQUIES.

**POUVOIRS** : M. EL BOUTI à Mme SERRANO.

**SECRETARIAT DE SEANCE** : M. MALLET

Le conseil d'administration a été régulièrement convoqué le 15 décembre 2022 à 18h au centre Aquatique Aqualudis (art. R123-16 du code de l'Action Sociale et des Familles).

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, le Conseil d'Administration a été à nouveau convoqué dans les conditions prévues par l'article R123-16 code de l'Action Sociale et des Familles, soit le lundi 19 décembre 2022 à 15h30, salle n° 2 de la Maison des Sociétés, et peut délibérer sans condition de quorum conformément à l'article R 123-17 du Code de l'Action Sociale et des familles.

**1) Approbation du compte rendu et du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 octobre 2022**

Aucune remarque n'est faite sur le compte rendu et le procès-verbal.

Le compte rendu et le procès-verbal sont approuvés à la majorité.

**2) Exercice 2022 - Décision Modificative n° 2**

La refacturation par la Commune des charges de personnel au CCAS entraîne une régularisation en fin d'année du budget du CCAS. Les charges de personnels réelles sont cette année supérieures à ce qui avait été estimé.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Famille et de l'Action Sociale,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Centres Communaux d'Action Sociale,

**Vu** le budget primitif 2022 approuvé le 22 mars 2022,

**Considérant** que l'analyse de l'utilisation des crédits votés nécessite de réajuster certaines lignes budgétaires,

Je vous propose :

**ARTICLE 1** : d'approuver la décision modificative n°2 – exercice 2022 qui rectifie certaines lignes de crédits en fonction des mouvements affectés à ce jour :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

N° de Compte	Chapitre	Service	Libellé	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
6135	011	400	Locations mob.	4400	-3000	1400
6156	011	400	Maintenance	4083,34	-273	3810,34
6262	011	400	Téléphone	1200	-1200	0
6215	012	400	Perso. affecté Cne	122000	+8073	130073
6218	012	400	Autres prsnls extrs	4600	-600	4000
6568	65	400	Autres secours	22000	-3000	19000
6215	012	500	Perso. affecté Cne	76336,88	+8354,87	84691,75

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N° de Compte	Chapitre	Service	Libellé	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
7474	74	500	Subv. Commune	11256,60	+8354,87	19611,47

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

N° de Compte	Chapitre	Service	Libellé	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
001	001	400	Rsltat invest reporté	0	+3486,25	3486,25

RECETTES D'INVESTISSEMENT

N° de Compte	Chapitre	Service	Libellé	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
024	024	400	Produit des cessions	6600	+3486,25	10086,25

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition de la Vice-Présidente.

**Florence SERRANO**  
**Vice-Présidente du CCAS**

